



Règlement particulier



GRAND PRIX BORIS CARENE 3ème Edition



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**



PARCOURS DETAILLE DU GRAND PRIX BORIS CARÈNE – 3^{ème} édition

Vendredi 26 Mai 2023 : **PROLOGUE CLMI**

Baie-Mahault ▶ Baie-Mahault : 3,900 kms

Permanence : 18h00 Norauto Jarry

Départ : 19h00 Norauto Jarry

Arrivée : Norauto Jarry

Délibération des Arbitres : Norauto Jarry

Contrôle Biologique : Norauto Jarry

Samedi 27 Mai 2023 : **ETAPE 1 EN LIGNE**

Gourbeyre ▶ Pointe-Noire : 160,700 kms

Permanence : 07h30 Gourbeyre Mairie

Départ : 9h00 Gourbeyre Mairie

Arrivée prévue vers 12h44 Pointe-Noire Guyonneau

Délibération des Arbitres : Pointe-Noire Guyonneau

Contrôle Biologique : Pointe-Noire Guyonneau

Dimanche 28 Mai 2023 : **ETAPE 2 EN CIRCUIT**

Saint-François ▶ Saint-François : 155,000 kms

Permanence : 07h30 Mairie de Saint-François

Départ : 09h00 Mairie de Saint-François

Arrivée : 13h04

Délibération des Arbitres :

Contrôle Biologique :

Lundi 29 Mai 2023 : **ETAPE 3 Tr1 EN LIGNE**

Les Abymes → Les Abymes : 96,000 kms

Permanence : 07h00 C.C Milénis

Départ : 08h30 C.C Milénis

Arrivée : 10h54 C.C Milénis

Délibérations des Arbitres : Camion CRCIG

Contrôle Biologique : C.C Milénis

Lundi 29 Mai 2023 : **ETAPE 3 Tr2 CLMI**

Les Abymes → Les Abymes : 21.000 kms

Permanence : 14h00 C.C Milénis

Départ : 15h00 (1^{er} coureur) C.C Milénis

Arrivée : 15h29 C.C Milénis

Délibérations des Arbitres : Camion CRCIG

Contrôle Biologique : C.C Milénis

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'épreuve « **Grand Prix Boris CARENE- SN West Indies Environnement 3^{ème} Edition** » est organisée par la **TEAM CAMA CCD**, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. **Association affiliée à la FFC sous le numéro 6097018. Elle se dispute du Vendredi 26 au Lundi 29 Mai 2023.**

ARTICLE 2 : TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégories Elite et Open.
Elle est inscrite au Calendrier Fédéral de la Fédération Française de Cyclisme de **classe 2.12.1**

ARTICLE 3 : PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

Conformément au règlement FFC à l'article 2.1.1, l'épreuve est ouverte aux Equipes Nationales Françaises, Equipes étrangères (maxi 4), régionales et de club, équipes mixtes (ententes de clubs autorisées sous l'appellation EMC suivie du choix d'un nom validé par le Comité Régional).

L'équipe mixte de clubs doit faire appel à des coureurs appartenant au même comité régional. Les coureurs qui les composent doivent présenter l'accord écrit du manager de la structure et/ou du/de la Président(e) du club dont ils dépendent.

L'épreuve se dispute par équipes composées:

Minimum 4 et maximum 6 coureurs

Les inscriptions se déroulent **jusqu'au Mercredi 24 Mai 2023 à 12h00** en ligne sur la plateforme : maj.ffc.fr

Les équipes invitées étrangères s'engageront par bulletin officiel d'engagement par mail à : cyclisme@crcig.fr ainsi que camaccd.bc@gmail.com.

Un droit d'inscription de **60 €** sera réclamé par coureur.

ARTICLE 4 : PERMANENCE – REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes licenciées se feront lors de la réunion des Directeurs Sportifs, le Mercredi 24 Mai 2023 au **Vélodrome Amédée DETRAUX Gourdeliane 97122 Baie-Mahault à 17 heures 30.**

La présentation des licences des coureurs et des cadres techniques enregistrés sur la compétition seront à présenter.

ARTICLE 5. ORDRE DES VOITURES DES EQUIPES DANS LA COURSE

Il ne sera admis qu'un seul véhicule par équipe à l'échelon course, pour l'assistance technique (article 2.3.15 – 2.3.16 de la réglementation fédérale).

L'épreuve débutant par un prologue, l'ordre des véhicules dès la 1^{ère} étape, se fera dans l'ordre croissant du premier coureur de chaque équipe au classement général individuel au temps.

Pour les étapes suivantes, l'ordre des voitures est déterminé par la place du premier coureur de chaque équipe au classement général individuel au temps à l'issue de l'étape de la veille.

ARTICLE 6. ORDRE DE DEPART POUR LES CLMI

Conformément à l'article 2.6.20 du règlement de la Fédération Française de Cyclisme, l'ordre de départ du contre la montre individuel est l'ordre inversé du classement général individuel au temps à l'issue de l'étape précédente. Toutefois, le collègue des arbitres peut modifier cet ordre afin d'éviter que deux coureurs d'une même équipe se suivent. Les intervalles entre les coureurs, pour le départ du contre la montre est décidé par le Collège des arbitres.

En application de l'article 2.4.9, chaque coureur doit se présenter pour contrôle de son vélo au plus **tard 15 minutes** avant son heure de départ, sous peine de refus de départ. Au moment du départ un nouveau contrôle sera effectué.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par CULTURE VELO – BIKELAND.

2 véhicules seront mis à disposition à cet effet. Les roues de dépannages sont à disques de diamètre 160, en 11 vitesses.

Toute équipe disposant de roues à patins ou à disque d'un diamètre tout autre, devra avant l'étape fournir à l'assistance neutre, les roues ou vélos prévus pour le dépannage.

Les éléments mis à disposition des véhicules d'assistance doivent être marqués et récupérés après chaque étape.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol et demande aux équipes d'être vigilantes et respectueuses à l'égard des membres de l'organisation.

ARTICLE 8. RADIO TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence : 157.575

Les radios pour les équipes invitées seront à récupérer lors de la réunion des DS.

ARTICLE 9. INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

- Étape en ligne

En cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée. Est considéré comme incident tout évènement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident(Art. 2.6.24).

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute. Le présent article n'est pas applicable en cas d'arrivée en sommet. Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des commissaires de manière indépendante(Art. 2.6.24).

ARTICLE 10. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements s'effectueront conformément à l'article 2.3.24 du règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Le ravitaillement est interdit dans les montées et descentes sur les « contre la montre ».

ARTICLE 11. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Le contrôle d'arrivée sera fermé, lorsque sera écoulé le temps du vainqueur augmenté de :

- ✓ 20 % pour les étapes sur le plat
- ✓ 30 % pour les étapes en montagne
- ✓ 30 % pour le contre-la-montre individuel

Si le nombre de coureurs arrivant après ces délais dépasse 20% des partants.

Conformément à l'article 2.6.28 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur. Les délais d'arrivées sont fixés par le règlement particulier de chaque épreuve en fonction des caractéristiques des étapes.

En cas exceptionnel uniquement, imprévisible et de force majeure. Le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 12. CLASSEMENTS

Les classements suivants sont établis :

➤ **Classement Général Individuel** :

Le classement général individuel s'obtient par l'addition des temps enregistrés par les chronométreurs dans toutes les étapes courues, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors des étapes contre la montre individuel sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo. En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Le leader de ce classement portera un maillot de couleur **JAUNE estampillé « REGION GUADELOUPE ».**

Un trophée lui sera remis lors de la cérémonie de clôture.

Le classement Individuel final récompensera les quinze premiers.

➤ **Classement Général Montagne** :

Le classement général individuel de la montagne s'obtient par l'addition des points attribués, comme suit, au passage au sommet des côtes indiquées dans les parcours :

- Côtes de 1ère catégorie : du 1er au 10ème coureur : 15 – 13 – 11 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 - 3 points
- Côtes de 2ème catégorie : du 1er au 7ème coureur : 10 – 8 – 6 – 4 – 3 – 2 – 1 points
- Côtes de 3ème catégorie : du 1er au 5ème coureur : 6 – 4 – 3 – 2 – 1 points

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes de 1ère catégorie,
2. Nombre de premières places dans les côtes de 2ème catégorie,
3. Nombre de premières places dans les côtes de 3ème catégorie,
4. Classement général individuel au temps.

Le leader de ce classement portera un maillot de couleur blanc à pois rouges, estampillé « CARREFOUR MILENIS ET L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE MILENIS ».

Un trophée lui sera remis lors de la cérémonie de clôture.

Un classement général final attribuera un prix aux trois premiers coureurs.

➤ Classement Points :

Le classement général individuel aux points s'obtient par l'addition des points attribués à l'arrivée de chaque étape.

La cotation des points est la suivante :

- Etapes en ligne : du 1^{er} au 15^{ème} coureur : 25 – 20 – 16 – 14 – 12 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 points.
- Demi-étapes : du 1^{er} au 10^{ème} coureur : 12 – 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 points.

En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires d'étapes,
2. Classement général individuel au temps.

Le leader de ce classement portera un maillot de couleur ROUGE estampillé « GROUPE BARBOTTEAU ».

Un trophée sera remis au vainqueur du Classement Général Points lors de la cérémonie de clôture.

Le classement général final attribuera un prix aux trois premiers coureurs.

➤ Classement Combiné :

Le classement général individuel combiné s'obtient par l'addition des places aux trois classements généraux suivants : Temps – Points – Montagne.

Le vainqueur est le coureur qui totalise le moins de points. En cas d'égalité au classement général individuel combiné, la place au classement général individuel au temps servira à départager les ex-aequo.

Le leader de ce classement portera un maillot de couleur BLEU estampillé « CULTURE VELO ».

Un trophée sera attribué au vainqueur.

Le classement général final attribuera un prix aux trois premiers coureurs.

➤ Classement Points Chauds :

Le classement général individuel des points chauds s'obtient par l'addition des points attribués comme suit :

- Lors de chaque sprint intermédiaire : du 1^{er} au 4^{ème} coureur : 5 – 3 – 2 – 1 points.

En cas d'égalité au classement général individuel des points chauds, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1 – Nombre de premières places aux différents sprints intermédiaires
- 2 – Classement général individuel au temps.

Le leader de ce classement portera un maillot de couleur VERT estampillé « CAP EXCELLENCE ».

Un trophée sera attribué au vainqueur

Un classement général final attribuera des prix aux 3 premiers.

➤ **Classement Général Combativité :**

Le classement général individuel de la combativité s'obtient par l'addition des points attribués comme suit aux différentes étapes :

- Arrivée d'étape et de demi-étape : du 1^{er} au 3^{ème} coureur : 8 – 5 – 3 points
- Sprint intermédiaire : du 1^{er} au 3^{ème} coureur : 5 – 3 - 1 points.

En cas d'égalité de points au classement général individuel de la combativité, la place au classement général individuel au temps départage les ex-æquo

Le leader de ce classement portera un maillot de couleur MADRAS estampillé « RIVIERA DU LEVANT ».

Un trophée lui sera remis lors de la cérémonie de clôture.

Le classement général final attribuera un prix aux trois premiers coureurs.

➤ **Classement Général Meilleur Jeune :**

Obtenu par la place des coureurs âgés de 17 –22 ans(U19-U23).

Le leader de ce classement portera un maillot de couleur BLANC estampillé « CONSEIL DEPARTEMENTAL GUADELOUPE ».

Un trophée lui sera remis lors de la cérémonie de clôture.

Le classement général final attribuera un prix aux trois (3) premiers coureurs.

➤ **Classement Général Points des jeunes:**

Le classement général individuel aux points pour la catégorie (U19) s'obtient par l'addition des points attribués à l'arrivée de chaque étape.

La cotation des points est la suivante :

- Etapes en ligne : du 1^{er} au 15^{ème} coureur : 25 – 20 – 16 – 14 – 12 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 points.
- Demi-étapes : du 1^{er} au 10^{ème} coureur : 12 – 10 – 8 - 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 points.

En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1- Nombre de premières places dans les étapes
- 2- Nombre de deuxième, troisième place ...
- 3- En cas de nouvelle égalité, la place de la dernière manche est déterminante.

Le leader de ce classement portera un maillot de couleur ROSE estampillé « SN WEST INDIES ENVIRONNEMENT ».

Un trophée lui sera remis lors de la cérémonie de clôture.

Le classement général final attribuera un prix aux trois (3) premiers coureurs.

➤ **Classement Equipe** :

- Le classement par équipe du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, compte tenu des pénalités en temps.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape.

En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement individuel au temps de l'étape.

- Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour,
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour ; etc...

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel au temps. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

L'équipe leader de ce classement portera un dossard de couleur JAUNE , estampillé « PIZZAROTTI »

Un trophée sera remis au leader de ce classement.

Le classement général final attribuera un prix aux trois premières équipes.

ARTICLE 13. PORT DES MAILLOTS DE LEADER :

Le port des maillots pour la première étape sera déterminé en fonction du classement des coureurs à l'issue du prologue :

- Maillot JAUNE : **CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AU TEMPS**
- Maillot ROUGE : **CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AUX POINTS**
- Maillot à POIS ROUGES : **CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL MEILLEUR GRIMPEUR**
- Maillot BLANC : **CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL MEILLEUR JEUNE**
- Maillot BLEU : **CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL COMBINE**
- Maillot MADRAS : **CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL COMBATIVITE**
- Maillot VERT : **CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL POINTS CHAUDS**
- Maillot ROSE : **CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL POINTS DES JEUNES**

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité est le suivant :

- 1- Classement général Individuel***
- 2- Classement général Points***
- 3- Classement général Grimpeur***
- 4- Classement général Meilleur Jeune***
- 5- Classement général Combativité***
- 6- Classement général Combiné***
- 7- Classement général Points Chauds***
- 8- Classement général Points des Jeunes***

Dans le cas où un concurrent se trouve, à l'arrivée d'une étape ou demi-étape leader de plusieurs classements. Il lui est remis un seul maillot selon l'ordre ci-dessus. Le ou les maillots de l'ordre inférieur est/sont remis au second ou au suivant du classement concerné,

Seuls les coureurs ayant terminé l'épreuve figureront dans les classements.

LE PORT DES DIFFERENTS MAILLOTS EST OBLIGATOIRE.

ARTICLE 14. PRIX

Les prix suivants sont attribués :

PLACE	PROLOGUE	ETAPE 1 -2	ETAPE 3 TR 1	ETAPE 3 TR 2	GENERAL FINAL
1	197 €	315 €	269 €	234 €	665 €
2	155 €	219 €	165 €	188 €	530 €
3	137 €	177 €	113 €	165 €	400 €
4	117 €	169 €	103 €	140 €	330 €
5	93 €	163 €	97 €	113 €	265 €
6	70 €	149 €	82 €	84 €	200 €
7	64 €	140 €	72 €	76 €	165 €
8	56 €	121 €	62 €	69 €	130 €
9	47 €	121 €	62 €	58 €	100 €
10	40 €	121 €	62 €	47 €	65 €
11		70 €	40 €		55 €
12		70 €	40 €		55 €
13		70 €	40 €		55 €
14		70 €	40 €		55 €
15		70 €	40 €		55 €
TOTAL	976 €	2045 €	1287 €	1174 €	3 125 €

PLACE	GENERAL POINTS	GENERAL SPRINT	GENERAL MONTAGNE	GENERAL JEUNE
1	500 €	500 €	500 €	300 €
2	300 €	300 €	300 €	200 €
3	100 €	100 €	100 €	100 €
TOTAL	900 €	900 €	900 €	600 €

PLACE	GENERAL COMBINE	GENERAL COMBATIVITE	GENERAL POINTS DES JEUNES	GENERAL EQUIPE
1	500 €	500 €	300 €	500 €
2	300 €	300 €	200 €	350 €
3	100 €	100 €	100 €	150 €
TOTAL	900 €	900 €	600 €	1000 €

TOTAL GRILLE DE PRIX : 17.352€

ARTICLE 15. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

ARTICLE 16. PROTOCOLE

Conformément aux articles 1.2.112 et 1.2.113 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter quotidiennement au protocole sur le podium **dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée** :

- Le Vainqueur de l'étape ;
- Les leaders des différents classements à l'issue de l'étape.

En outre, à l'arrivée finale de l'épreuve, les 3 premiers de chaque classements généraux.

Spécifiquement, pour le classement général par équipe, **présence de 3 coureurs minimum et du D.S.**

ARTICLE 17. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 18. EXCLUSION

L'organisateur tient pour essentielle la préservation de son image, sa réputation et celle de son épreuve. Il se réserve le droit d'exclure de l'épreuve, quiconque qui porterait atteinte par son attitude ou par la nature de sa présence.

ARTICLE 19. ENCADREMENT

Lors de la réunion des directeurs sportifs ***l'équipe sera représentée par le cadre technique inscrit sur le bulletin technique ou un autre licencié au club titulaire d'une licence de cadre technique.***

Des modifications seront acceptées lors de cette même réunion. Les équipes ne bénéficiant pas de cet encadrement feront parties du deuxième tirage au sort, et considérées donc comme équipes absentes à la réunion.

ARTICLE 20. SÉCURITÉ

IMPORTANT : Pour la sécurité de tous, le **CODE DE LA ROUTE** devra être respecté dans son intégralité. Les coureurs doivent rouler uniquement sur la partie droite de la chaussée et ne jamais contourner les ronds-points par la gauche.

ARTICLE 21. DROIT À L'IMAGE

Tout participant au Grand Prix Boris CARENE – 3^{ème} édition, autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayants droit tel que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Tout désaccord doit nous être signalé par courrier avant l'épreuve.

ARTICLE 22. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans un souci de respect de l'environnement, il est demandé aux coureurs de ne pas jeter leurs déchets sur la route. Des « éco-zone » seront mises en place sur les ravitaillements pour que les participants puissent jeter leurs déchets.

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

ARTICLE 23. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription, les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

Le présent règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'Evènement. Dans cette hypothèse, les participants seront avertis par tout moyen écrit de cette modification.

CLINIQUES ET HOPITAUX



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA GUADELOUPE
Route de Chauvel
97139 ABYMES
TEL : 0590 89 10 10



Les Nouvelles EAUX CLAIRES
Moudong Sud
97122 BAIE-MAHAULT
TEL : 0590 97 62 62



CENTRE HOSPITALIER REGIONAL INTERCOMMUNAL BASSE-TERRE / SAINT-CLAUDE
Rue Daniel Beuperthuy
97100 BASSE-TERRE
TEL : 0590 80 54 57